

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

OBJET

2023-13 Adoption des budgets primitifs 2023

NOTA. – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 3 avril 2023 que la convocation du Conseil avait été faite le 23 mars 2023 que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mars

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : M. HEQUETTE (pouvoir à Mme ALLAIN), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme PETEY), Mme GAUTHIER (pouvoir à Mme RAHON)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame EDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal approuve le **budget primitif général** arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Budget primitif général	Recettes en €	Dépenses en €
Section de fonctionnement	2 910 360,54	2 185 247,83
Section d'investissement	2 152 372,42	2 152 372,42
Total	5 062 732,96	4 337 620,25

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le **budget primitif forêt** arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Budget primitif forêt	Recettes en €	Dépenses en €
Section de fonctionnement	147 246,67	89 100,00
Section d'investissement	50 316,73	50 316,73
Total	197 563,40	139 416,73

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal approuve le **budget primitif MARPA** arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Budget primitif MARPA	Recettes en €	Dépenses en €
Section de fonctionnement	469 137,87	469 137,87
Section d'investissement	551 759,15	551 759,15
Total	1 020 897,02	1 020 897,02

Thise, le 27 mars 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT